

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 307

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, Mme Jourdan, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« l'emploi »

les mots :

« un emploi de qualité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à fixer comme objectif l'accès ou le retour à un emploi de qualité.

Beaucoup de chômeurs sont discriminées depuis longtemps sur le marché du travail par de multiples facteurs (formation, parcours hachés, problèmes de santé, discrimination dues à l'âge, à la nationalité, au genre, etc.).

Même quand ils candidatent dans des secteurs en tension, ils font l'expérience de ne pas être retenues. D'autres ont travaillé et y ont laissé leur santé. L'injonction est souvent celle faite aux personnes de s'adapter au marché de l'emploi, rarement celle faite à ce dernier de s'adapter aux personnes parfois grandement fragilisées par la vie. Elles ressentent cette exclusion comme une injustice.

Nous constatons par ailleurs que l'idée selon laquelle nous serions proches du plein emploi cache une réalité bien plus nuancée.

Avec 7,6 millions de demandeurs d'emploi – et non 2,2 millions, qui correspondent à la définition du BIT – pour à peine 400 000 emplois vacants recensés par la DARES, nous sommes encore très loin du plein emploi.

Et parmi les 7,6 millions de demandeurs d'emploi, près de 2,5 millions sont en emplois précaires ou en situation de sous-emploi ; un phénomène croissant et pourtant invisibilisé.

Le développement d'emplois précaires, aux conditions difficiles, aux horaires incompatibles avec une vie de famille, est un facteur puissant de dégradation du lien social dans nos quartiers, dans notre société.

Nous ne pouvons nous résoudre à abandonner l'objectif de produire des emplois de qualité, davantage adaptés aux personnes, suffisamment rémunérés pour vivre décemment, reconnus socialement, concourant au bien commun, véritablement choisis par les personnes et ainsi respectueux de la dignité humaine.

Le plein emploi est un bel objectif pour notre pays.

Mais il doit rester un moyen au service d'une fin plus grande : la dignité de chaque être humain et le bien commun.

Cet amendement a été travaillé avec le Secours Catholique